

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u>  Conseil Communautaire, Séance du : 08 avril 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 08 avril à 09h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire A la salle des fêtes La Pergola à Monsempron-Libos sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président.
---	---

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,  
BEUVELOT Gérard, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,  
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,  
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Marie, COSTES Jean-Louis,  
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Joël,  
LAGRÈZE Georges, LAPORTE Christian, LAPOUGE Maurice, LARIVIERE Yvette,  
LAURENT Nathalie, LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien, MARSAND Michel,  
MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, REGOURD Vanessa, REYNES Julien,  
ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-François, SEMIROT Marie-Hélène,  
STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, TIJDENS Nantko, VIGOUROUX Nadine.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Monsieur RANGER Pierre, Monsieur BLOT Michel,

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Madame SICOT Maryse procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis,  
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel,  
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François  
Madame SOTTY Caroline procuration à Monsieur MARSAND Michel  
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène  
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame CARRERE Nathalie

Secrétaire de Séance : REYNES Julien	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 42 Pouvoir(s) : 6 Votants : 48
---	--

**N°2026B42DGS : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est chargée de procéder à l'analyse des dossiers de candidatures et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs

handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public et donne un avis. Elle n'a pas vocation à attribuer la DSP. L'autorité habilitée à signer la convention saisit l'Assemblée délibérante du choix qu'elle a effectuée. En cas d'approbation, l'assemblée délibérante autorise la signature du contrat.

Conformément à l'article L.1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout projet d'avenant à un marché public soumis à la Commission de Délégation de Service Public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5% doit être soumis pour avis à cette même commission.

En application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation de Service Public est composée de membres à voix délibérative :

- Du Président ou de son représentant, Président de droit,
- De cinq membres titulaires de l'Assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- De cinq membres suppléants élus suivant les mêmes modalités que les titulaires.

Les membres de la commission de DSP (Président et membres élus titulaires et suppléants présents en remplacement d'un ou plusieurs titulaires) ont voix délibérative (article L 1411-5 du CGCT). Les suppléants ont uniquement vocation à remplacer temporairement les membres titulaires de la commission.

Peuvent participer à la CDSP également avec voix consultative sur invitation du Président de la commission DSP (article L 1411-5 du CGCT)

- Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence.

Peuvent participer à la commission, par désignation du Président de la commission de DSP avec voix consultative (article L 1411-5 DU CGCT)

- Des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché

Le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants en nombre égal à celui des titulaires devant composer la Commission de Délégation de Service Public à caractère permanent.

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles D1411-3, D1411-4 et D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération précédente relative à la création, les conditions de dépôt des listes et les modalités d'organisation de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public ;

Monsieur le Président propose la liste suivante :

<u>Membres titulaires :</u>	<u>Membres suppléants</u>
BROUILLET Jean-Jacques	LAPORTE Christian
ARONDEL Jean-Pierre	BLOT Michel
SEMIROT Marie-Hélène	LARIVIERE Yvette
ROSEMBAUM Marie-Claire	GRIFEILLE Martine

**AR Prefecture**047-200068930-20260408-2026B42DGS-DE  
Reçu le 09/04/2026

ROUBY Chantal	CORIOU Floriane
CARRERE Nathalie	MUCHA Jean-Luc

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire,

1°) – Approuve la composition de la Commission de Délégation de Service Public comme suit :

<u>Membres titulaires :</u>	<u>Membres suppléants</u>
BROUILLET Jean-Jacques	LAPORTE Christian
ARONDEL Jean-Pierre	BLOT Michel
SEMIROT Marie-Hélène	LARIVIERE Yvette
ROSEMBAUM Marie-Claire	GRIFEILLE Martine
ROUBY Chantal	CORIOU Floriane
CARRERE Nathalie	MUCHA Jean-Luc

2°) – Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 08 avril 2026

La Secrétaire de séance,



**Julien REYNES**

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Le Président,



**Jean-Jacques BROUILLET**

Certifié exécutoire le : 09/04/2026

Reçu en Préfecture le : 09/04/2026

Publié ou Notifié le : 09/04/2026

-----